

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du mardi 13 juin 2023 à 18h00 heures. Salle de la mairie

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| <b>Conseillers en exercice :</b> | <b>14</b> |
| <b>Présents :</b>                | <b>11</b> |
| <b>Absents excusés</b>           | <b>3</b>  |
| <b>Votants :</b>                 | <b>12</b> |

### Convocation du 6 juin 2023

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, Philippe POUVREAU, Jacky METEAU, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Josselin BAUDOUIIN, Claude GARNIER, Sylvie LAURENT, Yannick MOREAU, Martine MORIN, Albertine THIBAUT

Absent-e-s excuse-e-s: Philippe PAULIEN (pouvoir Yannick MOREAU), Illana BOCCARA, Olivier BOUCHAND

Secrétaire de séance : Nathalie BROCHARD

#### Ordre du jour

- 1- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024
- 2- Programme travaux de voirie – demande de subventions
- 3- Tarifs communaux : repas cantine – accueil périscolaire
- 4- Désignation des représentants auprès de l'Association Foncière de Remembrement
- 5- Délibérations et questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la réunion du mardi 9 mai 2023. Aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

## **1- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024**

Monsieur le Maire, en présence des élus des communes de Liez, Bouillé-Courdault, St Sigismond et le Mazeau ont procédé publiquement au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024, à partir de la liste électorale de chaque commune.

Ont été tirés du sort

- Commune de Liez : Mme Léa CALLEAU
- Commune de St Sigismond : M. Daniel MOREAU
- Commune de Le Mazeau : Mme Marie-Noëlle GUITTON (épouse GIRAUD)
- Commune de Bouillé-Courdault : M. Nicolas PREVOST  
Mme Christine VEILLAT (épouse DURIVEAU)
- Commune de Damvix : Mme Marie-France MERVILLE (épouse CICERO)

La liste préparatoire sera transmise au Président du tribunal judiciaire de la Roche sur Yon pour désignation des 2 jurés pour l'année 2024.

## **2- Programme travaux de voirie – demande de subventions**

Monsieur le maire informe les élus que la commission travaux a répertorié les voies communales suivantes :

- Chemin de Grand Port
- Route des Petites Cabanes
- Chemin de la Barbée
- Chemin du Gand de Mil

2 entreprises ont répondu et remis leur offre

- Eiffage – Vernoux en Gâtine (79240) pour un montant HT de 46 657,89 euros
- Colas – Fontenay-le-Comte (854200) pour un montant HT de 70 190.25 euros

Au regard des critères prix, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Eiffage entreprise pour un montant de 46 657,89 euros HT soit 55 989,47 euros TTC.

Ces travaux de voirie sont susceptibles d'être éligibles aux subventions départementales

- Dans le cadre du « programme d'aide à la voirie de marais » 30% du montant HT des travaux
- Dans le cadre du « programme d'aide fonds de soutien à la ruralité » montant de la subvention 20 000 euros 50% d'une dépense plafonnée à 40 000 euros HT

Le conseil municipal approuve le programme de voirie et autorise Monsieur le maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### **3- Tarifs communaux : repas cantine – accueil périscolaire**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'actualiser les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir de la rentrée de septembre 2023.

- Tarif enfant 3.20 euros
- Tarifs enseignant et personne extérieure 5.20 euros
- Accueil périscolaire : 1.20 euro la ½ heure

→accord du conseil municipal

### **4- Désignation des représentants auprès de l'Association Foncière de Remembrement**

Le conseil municipal décide de nommer comme représentant-e en tant que propriétaire Mme Martine MORIN - M. Gilles BOUTEILLER – M. Jacques MORIN  
Et en tant que représentant de la commune M. Yannick MOREAU

### **5- Délibérations et questions diverses**

- ▶ Ménage bâtiments mairie pendant les congés de l'agent, salariée de l'entreprise Clémot soit du 31 juillet au 20 août: la prestation ménage sera assurée par les agents communaux.
- ▶ Signature des devis suivants :
  - CAP Loisirs (montage de la structure de jeux cour de l'école) 2 760,00 euros TTC
  - Qualiconsult exploitation : vérification périodique de la structure : 288,00 euros TTC
  - Equijardin Atlantic : Souffleur de feuilles : 582.32 euros TTC
- ▶ Festivités du 13 et 14 juillet
  - Réunion de préparation à programmer  
14 juillet
  - Déclaration du feu d'artifice fait auprès des services de la préfecture, signature du devis avec la société Stardust pour un montant de 10 800 euros TTC
  - Animation et tenue buvette par l'association Team LCD (14 juillet)
  - Restauration par l'association Twirling Club damvitalis

► recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024  
Désignation du coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte : M. Philippe POUVREAU.  
Des réunions de préparation seront organisées et dispensées par l'INSEE

► Courrier de la Préfecture de la Vendée afin de désigner un référent laïcité avant le 30 juin 2023 : référent désigné M. Gilles BOUTEILLER

**► Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Damvix – Année 2022 – arrêté disponible à l'accueil de la mairie, en ligne sur le site internet et affiché dans le tableau d'affichage de la mairie**

Fin de séance à 20heures